



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 3 octobre 2016.**

### **PRÉSENCES**

Ed Prévost	-	Maire
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5 – maire suppléant
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Jean-Pierre Roy, directeur général  
Diane Duhaime, greffier adjoint

### **ABSENCES :**

Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
----------------	---	------------------------------------

#### 1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et le maire suppléant madame Deborah Woodhead ouvre la séance à 19h30.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MVH-197

**No : R4291-2016**

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 3 octobre 2016 tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

**No: R4292-2016**

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

**Pour ce motif  
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 septembre 2016 tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. MOT DU MAIRE & DU MAIRE SUPPLÉANT

#### 5. PÉRIODE DE QUESTION

##### 5.1. Monsieur Daniel Gautier – 52 Côte St-Charles

- Est-ce que la Ville serait intéressée à supporter une démarche exploratoire avec l'organisme « Nature Québec » concernant le parc Sandy Beach et la possibilité de l'agrandir ou de le convertir en parc nature.

Madame Woodhead, maire suppléant, répond que la Ville serait intéressée.



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

- 5.2. **Madame Jeanne Lauzon – 150 Bellevue**
- Demande si le conseiller Robert Spencer reviendra; pourquoi ne se présente-t-il pas? Demande ce que madame Villandré a fait avec l'argent volé.
- Madame le maire suppléant répond qu'elle ne sait pas, elle croyait qu'il serait présent ce soir; il ne communique pas avec le Conseil; madame Villandré a déclaré faillite.
- 5.3. **Madame Nicole Giroux – 306 Main**
- Demande s'il y aura une autre présentation du plan de conservation avant son dépôt, changera-t-il?
- Le maire suppléant madame Woodhead répond que les commentaires seront ajoutés, les changements au plan sont à voir.
- 5.4. **Monsieur Richard Grinnell – 14 Wharf**
- Demande combien des signatures sont nécessaires sur une pétition pour la tenue d'un référendum pour l'achat de Sandy Beach.
- Le maire suppléant Deborah Woodhead répond que c'est le nombre de citoyens qui votent au registre qui compte, mais 500 signatures seraient excellentes.
- 5.5. **Madame Elaine Éthier – 252 Main**
- S'informe de la réputation d'Hudson relativement aux remboursements des subventions, elle déclare que ça pourrait être la raison pour laquelle la Ville n'a pas reçu la subvention mentionnée plus tôt; s'informe de la situation sur l'agrile du frêne.
- Le conseiller Nicole Durand explique que toutes les municipalités au Québec ont déposé une demande pour cette subvention en 5 à 10 jours, c'est sans doute pour cette raison qu'Hudson ne l'a pas eue; le maire suppléant Woodhead répond que des pièges ont été installés et rien n'a été découvert.
- 5.6. **Madame Robin Grinnell – 14 Wharf**
- S'informe de la date de la prochaine présentation du plan de conservation.
- Le maire suppléant Woodhead répond qu'aucune date n'a été déterminée pour l'instant, le conseil est toujours à la recherche d'un biologiste « plus » bilingue pour faire la présentation.
- 5.7. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**
- Demande des précisions concernant l'article 6.6 de l'agenda, modification à la réglementation d'urbanisme – rue Mayfair.
- Le maire suppléant Woodhead explique que monsieur Rodrigue, propriétaire des terrains sur la rue Mayfair, a demandé au comité d'urbanisme s'il pouvait construire des maisons semi-détachées sur une petite partie de la rue Mayfair. Il y aura une consultation publique, la tenue d'un registre et un référendum si nécessaire.
- 5.8. **Monsieur Walter Kierstead – 16 Beachwood**
- S'informe sur l'article 2.1 du règlement concernant le Code d'éthique qui se lit ainsi « *Il est interdit à tout membre de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique...* », demande si ce serait trop restrictif de dire de faire l'annonce point et d'avoir seulement 1 conseiller autorisé à faire les annonces.
- Le maire suppléant Deborah Woodhead l'informe que les modifications au Code ne proviennent pas de la Ville, ils ont été rédigés par le gouvernement (MAMOT).
- 5.9. **Monsieur James McDermott – 100 Melrose**
- Demande une mise à jour et le plan concernant le règlement d'emprunt d'1.5 millions pour les rues.
- Le conseiller Ron Goldenberg répond que le plan était de commencer les travaux cet automne mais une plainte a été déposée au MAMOT ce qui va retarder ce projet, la Ville ne peut avancer avant que ce problème soit réglé.
- 5.10. **Monsieur Gilbert Vocelle – 85 Mayfair**
- Mentionne que l'an dernier, une pétition d'au-delà de 100 noms a été présentée au Conseil concernant le règlement de modification de zonage de la rue Mayfair.
- Le maire suppléant Deborah Woodhead mentionne que l'endroit concerné est différent de celui de l'an dernier, ce n'est pas Alstonvale mais Mayfair, les résidents auront le droit de voter lors d'une journée d'enregistrement, de plus il y aura une consultation publique avant le la journée d'enregistrement et possiblement un référendum par la suite.



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

6. SERVICE DE L'URBANISME

6.1. **380 Main – Construction d'un nouveau bâtiment accessoire**  
MVH-477

No: R4293-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire au 380 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 15 septembre 2016 a étudié le dossier de construction d'un cabanon et qu'il recommande l'approbation de cette nouvelle construction de bâtiment accessoire avec les plans tel que soumis :

**Pour ce motif,  
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que les recommandations du CCU soient suivies et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2. 427- 429 Main – Nouveaux lampadaires proposés  
MVH-478

No: R4294-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour installer de nouveaux lampadaires aux édifices commerciaux 427-429 Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement sur la pollution lumineuse no 617;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 15 septembre 2016 a étudié le dossier de ces nouveaux lampadaires et rejette la proposition (4 rejets, 1 abstention) avec les commentaires suivants :

- Le lampadaire proposé devra être en harmonie avec l'environnement bâti existant.
- Le lampadaire proposé devrait suivre la réglementation #617 : Les dispositifs d'éclairage doivent être protégés et/ou dirigés de façon à ce qu'ils illuminent seulement l'endroit voulu vers le bas, pour ne pas refléter sur les propriétés voisines et que l'éclat de l'ampoule ne soit pas visible latéralement.

**Pour ces motifs,  
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

QUE le Conseil approuve la recommandation du CCU et demande que le type de lampadaire doit s'harmoniser avec l'environnement bâti et que la lumière soit dirigé vers le bas pour ne pas refléter vers le côté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.3. **484D Main – nouvelle enseigne commerciale proposée**  
MVH-479

**No: R4295-2016**

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue pour installer une nouvelle enseigne commerciale sur poteau ainsi qu'une autre enseigne sur le bâtiment au 484 D Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 15 septembre 2016 a étudié le dossier de ces nouvelles enseignes d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire sur poteau près du stationnement telle que présentée, mais que celle sur le bâtiment au niveau du toit est rejetée. Une nouvelle proposition doit être présentée.

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

QUE le Conseil approuve la recommandation du CCU et autorise qu'une demande de permis soit soumise au service de l'urbanisme pour le projet d'enseigne sur poteau près du stationnement tel que présenté mais que l'enseigne sur le bâtiment soit rejetée et qu'une nouvelle proposition soit soumise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.4. **544 Main – rénovation majeure**  
MVH-480

**No: R4296-2016**

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour des travaux de rénovations majeurs pour un immeuble commercial situé au 544 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 septembre 2016 a étudié la demande pour une rénovation majeure et recommande l'approbation des plans tels que soumis avec la condition suivante:

- L'adresse civique doit être ajoutée et visible sur la propriété tel que le règlement #83: Tous les propriétaires sont par les présentes obligés d'ériger leur numéro civique visiblement sur leur propriété.

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour une rénovation majeure d'un immeuble commercial puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.5. **377 Main – nouvelle foundation proposée**  
MVH-481



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour des travaux de rénovations majeurs pour une nouvelle fondation à un immeuble résidentiel au 377 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 septembre 2016 a étudié la demande pour une nouvelle fondation et recommande l'approbation des plans tels que soumis avec les conditions suivantes :

- Le balcon doit avoir le même aspect que le balcon actuel;
- Un plan des divisions intérieures sera nécessaire pour le sous-sol avant qu'il ne soit construit;
- S'il est prévu d'aménager le sous-sol dans le futur, une demande de permis sera requise avant le début de tous travaux.

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour une nouvelle fondation proposée puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.6. Modification à la réglementation d'urbanisme – rue Mayfair MVH-433.1**

**No: R4298-2016**

ATTENDU QUE la demande initiale fut présentée en novembre 2014 proposant que les 12 lots pour résidences unifamiliales soient convertis en un maximum de 24 lots pour résidences jumelées;

ATTENDU QUE le règlement Omnibus n'a jamais été valable pour cette zone;

ATTENDU QUE les besoins de densification ne sont pas applicables dans ce secteur puisque l'affectation para-urbaine ne peut être plus de 4.7 unités par hectare;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait décidé de ne pas poursuivre cette proposition de modification à la réglementation d'urbanisme au début de l'année 2015;

ATTENDU QUE le promoteur veut que la Ville recommence cette modification aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE les Règlements de Lotissement, de Zonage ainsi que le Plan d'urbanisme de la Ville doivent être modifiés pour tenir compte des changements proposés à ce secteur qui est situé à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QU'il y avait confusion quant à la modification au règlement de lotissement et qu'il serait mieux de modifier la grandeur des terrains que pour la zone que l'on doit modifier;

ATTENDU que des règles, règlements et responsabilités ont été initialement mis en place par M. Rodrigue au début du projet Les Vallées d'Hudson pour assurer et maintenir un certain niveau de qualité de vie au sein de la communauté des Vallées d'Hudson;

ATTENDU QU'à la réunion du CCU du mois d'août une discussion informelle concernant ce projet a eu lieu après quoi les points suivants ont été revisités :

- Ce secteur se prête particulièrement bien aux habitations individuelles jumelées;
- Une zone tampon devra être maintenue entre les résidences existantes et le projet proposé;



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

- Une zone tampon sera nécessaire entre les nouvelles habitations et la rue Cambridge;
- Une consultation publique sera éventuellement requise;
- La rue est dangereuse et la courbe devra être adressée et remplacée et ce, à la charge du promoteur;
- Les membres du CCU n'ont pas modifié les objections antérieures concernant ces lots, et les raisons précédentes demeurent toujours valables.

ATTENDU QU'après une vérification auprès de nos conseillers juridiques les modifications proposées seraient sujettes à une approbation référendaire;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal approuve la recommandation du service d'urbanisme de permettre ces modifications proposées afin de permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées.

DE PROCÉDER avec les trois avis de motion et de commencer le processus d'adoption des règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.7. Plan de conservation – réponses du public  
MVH-174.1**

**No: R4299-2016**

ATTENDU QU'une présentation publique concernant le plan préliminaire de conservation a été faite aux citoyens d'Hudson le 23 août 2016;

ATTENDU QUE nous avons donné aux citoyens la chance de s'exprimer et de donner leurs commentaires jusqu'au 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville a reçu 37 commentaires et/ou questions, 1 opinion légale non-demandée de la Ville, 1 pétition de 50 signatures;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

QUE la Ville prend bonne note des commentaires, questions reçues et étudiera toutes les suggestions afin de mener à bien son plan de conservation.

QU'il y aura une session de consultation publique finale en anglais et en français avec les modifications mises en œuvre par la Ville suite à la première session publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.8. Ferme collective  
MVH-173**

**No: R4300-2016**

ATTENDU QUE le « Hudson Food Collective » a approché la Ville d'Hudson afin de faire un projet de ferme collective et qu'il utiliserait un terrain appartenant à la ville et qu'il est situé en zone agricole à un endroit facilement accessible c'est-à-dire en avant du parc Thompson et à l'est du parc à chien;

ATTENDU QU'une OBNL serait l'organisme en charge de faire ce projet et qu'il y aurait deux (2) étudiants qui s'occuperaient de ce projet de ferme (micro-agriculture);

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson dans son plan stratégique est favorable à l'orientation d'encourager la venue de ferme à plus petite échelle;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole s'est rencontré le 20 septembre 2016 et qu'il est bien enthousiastes à ce type de projet mais ont émis certains éléments qui devraient être pris en considérations, et sont les suivants :





Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

- Doit y avoir des assurances sur la partie de terre utilisée;
- Un bail préparé chez le notaire, avec une description technique faite par un arpenteur-géomètre;
- La communauté doit profiter de ce projet;
- Nécessiter d'avoir de l'eau disponible et des toilettes;
- Besoin d'un bâtiment utilitaire pour les outils;
- Installation d'un kiosque au bord de la route pour la vente de produit;
- Nécessiter de fournir des états financiers;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead  
Il est résolu:**

DE PERMETTRE au projet d'aller de l'avant et de signer un bail et une entente à l'effet qu'un tel projet doit profiter aux citoyens de la Ville d'Hudson et que les conditions discutées au CCA soient acceptées par le conseil municipal puisqu'un tel projet cadre très bien avec le plan stratégique que le conseil a adopté en 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. TRÉSORERIE**

**7.1. Approbation des déboursés:  
MVH-248.9**

**No: R4301-2016**

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 30 septembre 2016;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 30 septembre 2016:

- Comptes payés:	\$511 509,87
- Débits directs:	\$69 655,55
- Chèques annulés:	<b>\$-28 967,02</b>
- Débits directs annulés:	\$0,00
- Salaires:	\$220 050,25

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2. Résolution pour se conformer au règlement de contrôle et suivi budgétaire  
MVH-380.2**

**No: R4302-2016**

ATTENDU QUE ces résolutions doivent être adoptées avant le dépôt des États Financiers 2015;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'audit 2015 et afin de se conformer aux exigences et conformité du Règlement de contrôle et suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., chapitre C-19, le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît à la lecture du document;

ATTENDU QU'il a lieu de corriger ce qui suit :

1. De modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1er juin 2015 en remplaçant à la résolution R3843-2015 le montant de «**10,000\$, plus taxes** » par le montant de «**19 470,29\$ net** »;
2. De modifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1er juin en



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

remplaçant à la résolution R3844-2015 le montant de « **23,975\$ par mois plus taxes** » par le montant de « **31 144,44\$ par mois plus taxes** »;

CONSIDÉRANT QUE deux résolutions sont nécessaires pour finaliser le dossier de l'Audit 2015, les résolutions suivantes sont nécessaires à savoir;

1. Créer un excédent affecté engagement (dossier de CIMA – résolution 3884-2015) au montant de 35 685\$ à même les résultats de l'exercice 2015. Le conseil a au cours de l'année 2015 autorisé et mandaté Cima+ pour la préparation d'un plan de conservation et que les travaux ont débuté en 2015 et se sont terminés en 2016

Excédent accumulé	05.990.10.000	35,685\$
Excédent de fonctionnement affecté	05.990.12.000	<b>35,685\$</b>

2. Radiation de comptes à recevoir au montant de 2,158.98\$

Mauvaises créances	02.190.00.998	2,158.98\$
Autres revenus	01.254.92.000	<b>2,158.98\$</b>

ATTENDU que Le trésorier doit avoir ces résolutions avant de déposer le rapport financier 2015 consolidé et vérifié par les vérificateurs externes en date du 21 septembre 2016;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

D'ACCEPTER les corrections des résolutions et d'accepter et entériner les résolutions pour l'excédent de fonctionnement et de radiation avant le dépôt du rapport financier 2015 consolidé et vérifié par les vérificateurs externes en date du 21 septembre 2016.

**.ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 7.3. **Dépôt et explication des états financiers 2015 vérifiés**  
MVH-380.1

**No: R4303-2016**

ATTENDU QUE le trésorier dresse le rapport financier et atteste de sa véracité.

ATTENDU QUE le rapport financier est dressé sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Il comprend les états financiers, un état établissant le taux global de taxation réel de la municipalité conformément à la section III du chapitre XVIII.I de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), et tout autre renseignement requis par le ministre.

ATTENDU QUE selon l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, doit lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur général transmis en vertu de l'article 107.14 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3.

ATTENDU QU'après le dépôt visé à l'article 105.1 et au plus tard le 30 avril, le greffier transmet au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier, le rapport du vérificateur général et le rapport du vérificateur externe.

ATTENDU QUE le trésorier dépose le rapport financier 2015 consolidé et vérifié par les vérificateurs externes en date du 21 septembre 2016.

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2015 consolidé et vérifié par les vérificateurs externes en date du 21 septembre 2016.





Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. **Embauche d'un trésorier adjoint**  
MVH-224.3

**No: R4304-2016**

ATTENDU QUE depuis la restructuration, le poste de trésorier adjoint est vacant;

ATTENDU QUE ce poste doit être comblé dès que possible afin d'assurer une administration efficace du service des finances de la Ville d'Hudson;

ATTENDU QUE la personne recherchée doit avoir les qualifications suivantes :

1. Expérience municipale nécessaire pour une transition facile et immédiate
2. Connaissance des finances municipales (paie, taxation, recevables, payables, etc.);
3. Formation polyvalente afin de connaître tous les dossiers en tout temps en cas d'absence d'un employé;
4. Formation du logiciel municipal aux autres membres du service des finances ainsi qu'aux autres départements au besoin;
5. Mettre à jour les dossiers de la Ville (vérification, dette à long terme);

CONSIDÉRANT que les candidats potentiels furent rencontrés par la direction et le candidat a passé les tests psychométriques avec succès, il fut décidé que madame Guylaine Giroux est la meilleure candidate pour ce poste et qu'elle soit embauchée afin de combler ce poste à la Ville;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu :**

D'EMBAUCHER Madame Guylaine Giroux à titre de Trésorière adjointe pour la Ville d'Hudson selon les termes et conditions établies dans le budget et politiques à cet effet;

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la ville d'Hudson. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.130.00.141. Le certificat du trésorier No 3288 est émis à cet effet.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. **Dépôt du rôle d'évaluation**  
MVH-134.2

**No: R4305-2016**

ATTENDU QUE selon les articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c F-2.1* le rôle de l'évaluation foncière doit être déposé;

ATTENDU QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville d'Hudson a été déposé au bureau du greffier, le 14 septembre 2016;

ATTENDU QUE le rôle triennal 2016-2017 et 2018 sera en vigueur pour son deuxième exercice financier en 2017;

ATTENDU QUE toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau au service des finances et de la trésorerie;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu :**

QUE le Conseil confirme le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2017.



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

7.6. **Embauche des vérificateurs pour les états financiers 2016**  
MVH-085

**No: R4306-2016**

ATTENDU QUE suite au lancement de quatre invitations à soumissionner la Ville d'Hudson a octroyé un contrat de services professionnels à la firme comptable Goudreau Poirier inc.;

ATTENDU QUE le contrat annuel pour les années 2013-2014-2015 est de 9,500\$ par année;

ATTENDU QUE la vérification pour l'année 2016 devrait débuter en octobre-novembre 2016 et qu'un processus d'appel d'offres prendra plusieurs mois avant d'être complété;

CONSIDÉRANT QUE la firme Goudreau Poirier connaissent déjà nos dossiers;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Appuyé par le conseiller Nicole Durand  
Et résolu:**

DE RECONDUIRE pour une année additionnelle le contrat de Gaudreau Poirier.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la ville d'Hudson. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.130.00.413. Le certificat du trésorier No 3390 pour un montant de 10,922.63\$ est émis à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1. **Intervention municipale – affaires professionnelles – mandat à Dunton Rainville**  
MVH-482

**No : R4307-2016**

CONSIDÉRANT l'ensemble du mémoire confidentiel MVH-482;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg  
Et résolu :**

DE CONFIER le mandat à la firme Dunton Rainville de traiter ce dossier pour et au nom de la Ville d'Hudson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8.2. **Écrans et projecteurs LCD pour présentations publiques**  
MVH-463

**No: R4308-2016**

CONSIDÉRANT QUE des présentations requièrent du support audio-visuel de façon à présenter du contenu dans les deux langues aux citoyens de la Ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QUE des équipements audio-visuels ont été loués à plusieurs reprises au montant de 275\$ par présentation;

CONSIDÉRANT QUE des présentations sont prévues dans un avenir rapproché;

Nous avons déjà un projecteur avec une puissance de 3000 lumens (comparativement à 4500 lumens pour les projecteurs loués). Un test de projection a



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

été effectué dans la salle avec ce projecteur et je conclus que ce projecteur est suffisamment puissant pour être utilisé en permanence dans cette salle.

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best  
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg  
Et résolu:**

D'AUTORISER une dépense de 4 000\$ plus taxes pour l'achat d'écrans et projecteurs LCD pour les présentations publiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3. Bonis d'ancienneté et retraite  
MVH-029.6**

**No: R4309-2016**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour payer une prime d'ancienneté pour le départ à la retraite d'une employée syndiquée;

CONSIDÉRANT QUE la date de naissance de l'employée est le 16 janvier 1957 (59 ans) et que sa date d'embauche est le 14 septembre 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.2 de la convention collective en vigueur stipule que :  
« l'employeur verse à tout employé ayant au moins quinze (15) ans d'ancienneté et cinquante (50) ans d'âge et plus, une prime d'ancienneté lorsque celui-ci quitte l'emploi de la Ville pour prendre sa retraite. Cette prime d'ancienneté équivaut à une (1) semaine de salaire au taux horaire à la date du départ par année complète d'ancienneté »:

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Et résolu:**

D'AUTORISER le paiement de la prime d'ancienneté de 15 semaines de salaires au taux horaire à la date du départ par année complète d'ancienneté à madame Donna Brazeau (#313).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4. Bonis d'ancienneté pour deux employés  
MVH-029.5**

**No: R4310-2016**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour payer une prime d'ancienneté pour deux (2) employés;

CONSIDÉRANT QUE la convention l'article 37.7 de la convention collective en vigueur ainsi que l'article stipule que les employés(es) permanents(es) bénéficieront d'un bonus d'ancienneté, payable à leur date d'anniversaire comme suit :

1 000.00\$ pour 10 ans  
1 500.00\$ pour 15 ans  
2 000.00\$ pour 20 ans  
2 500.00\$ pour 25 ans  
3 000,00\$ pour chaque 5 ans additionnel.

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best  
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead  
Et résolu :**

D'AUTORISER de payer les montants suivants :

M. Étienne Lavoie (embauche: 1 octobre 2004): \$1,000 – 10 ans  
M. Brent Nolan (embauche: 28 septembre 2006): \$1,000 – 10 ans



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la ville d'Hudson. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.610.00.191. Le certificat du trésorier No 3435 pour un montant de 2 000\$ est émis à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5. Remplacement d'un employé à temps partiel  
MVH-001.7**

**No: R4311-2016**

CONSIDÉRANT le départ de la patrouilleuse Andrée-Anne Mainville, et dans le but de maintenir un service de qualité par une présence soutenue sur le territoire de la Ville, ce poste sera remplacé par affichage en date du 19 septembre 2016 et ce, si les compétences le permettent, à l'intérieur de la division de la patrouille communautaire;

**Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Nicole Durand  
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead  
Et résolu :**

DE PROCÉDE à l'affichage du poste proposé afin de combler ce poste vacant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6. Dîner de Noël des employés  
MVH-211.1**

**No: R4312-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a toujours offert un dîner de Noël à divers endroits pour ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé et recommandé cette année d'offrir un dîner et d'offrir un environnement plus festif dont le coût serait de 25,00 \$ par personne plus un verre de vin ou de bière par personne;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson offre les consommations et nourriture pour le dîner de Noël des employés selon les recommandations susmentionnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.7. Relever Me Vincent Maranda de son secret professionnel pour la CMQ  
MVH-139.2**

**No: R4314-2016**

CONSIDÉRANT les différents dossiers judiciaires et quasi-judiciaires actuellement en cours, lesquels sont initiés par Madame Catherine Haulard et Monsieur Robert Spencer, tous deux représentés par Me Fischer;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, une démonstration factuelle est nécessaire afin de mettre en lumière la légitimité des actions de la Ville d'Hudson et du Maire;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Hudson a intérêt à ce que la lumière soit faite sur ces dossiers afin que la vérité soit connue;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il est utile de relever Me Vincent Maranda de son secret professionnel afin de lui permettre de témoigner librement devant la Commission des municipalités du Québec;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand**



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

**Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

QUE La Ville renonce à son droit et à son privilège reliés au secret professionnel dans ses communications écrites et verbales avec Me Vincent Maranda, alors greffier, concernant l'adjudication et la poursuite du contrat de Madame Judy Sheehan au cours de la période du 15 décembre 2013 au 15 décembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.8. Demande de résolution de la CIT  
MVH-162.5**

**No: R4315-2016**

CONSIDÉRANT QUE La Loi # 76 adoptée en mai 2016 prévoit l'abolition des CIT et de l'AMT qui seront remplacés par l'ART : Autorité Régionale de Transport et le RTM : Réseau de Transport Métropolitain à compter possiblement du 1er avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer que soient retournés les argents actuellement accumulés dans 2 réserves financières créées par le CIT la Presqu'Île, dans les coffres des villes, il faut adopter deux règlements ci-joints en changeant la date d'échéance des dites réserves, en y inscrivant plutôt le 30 novembre 2016;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead  
Il est résolu:**

D'approuver les règlements CIT00021A et CIT 00022A adoptés par le CIT la Presqu'Île et de transmettre sans délai copie de la présente résolution d'approbation au CIT la Presqu'Île qui pourra faire parvenir au MAMOT ses règlements pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.9. CIT – processus de nomination pour le conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain – mutation de la CIT  
MVH-162.6**

**No: R4316-2016**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, les Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU);

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit quatre (4) sièges pour des représentants élus de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie pour le secteur est de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de messieurs Donat Serres et Claude Haineault pour le secteur ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les municipalités locales des Couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures en adoptant une résolution par leur conseil respectif;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

D'ENTÉRINER les candidatures suivantes pour les postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RÉSEAU) :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie;
- Monsieur Claude Haineault, maire de la ville de Beauharnois;

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.10. Accès à l'information MVH-460.1**

**No: R4317-2016**

CONSIDÉRANT l'extrait de la revue extrait de la revue Le Sablier de l'ADGMQ MAGAZINE OFFICIEL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, volume 22, numéro 1 mai 2015, page 22, dont le titre se lit ainsi :

La priorité du DG, le défi de la communication citoyenne.

"L'arrivée des médias sociaux a démocratisé la communication citoyenne que ce soit avec l'administration municipale ou directement avec les élus, accroissant de façon exponentielle la vitesse et le flux de cette communication. Le défi des municipalités quant aux attentes citoyennes est donc devenu plus important.

Les villes ne peuvent pas se permettre de répondre à ce nouveau besoin d'instantanéité moderne, car elles n'ont pas les ressources ni la capacité d'y répondre. Puis, elles doivent filtrer toutes les demandes afin de déterminer la priorité et la validité.

Comment peut-on séparer les plaintes et les requêtes représentant une demande légitime pour le bien de la collectivité, d'une demande qui ne vise que le bénéfice d'une minorité?

C'est le défi d'une ville moderne. La ville d'Hudson est dans la même situation. Elle doit cependant non seulement répondre aux demandes présentes et à venir mais aussi répondre à un nombre anormalement élevé de demandes qui n'ont pas été solutionnées durant les 15 dernières années voir plus. Des dossiers demeurés en suspens, la réfection de la structures administratives, les processus, l'archivage, les finances, les requêtes importantes de citoyens, les promoteurs, les gouvernements, etc. "

La ville d'Hudson doit donc se donner un guide pour filtrer les demandes et s'assurer de répondre dans l'intérêt public des citoyens. La Ville d'Hudson a adopté un plan stratégique assortis de valeurs qui lui sert de guide. On suit un plan concerté dans l'intérêt public, pas seulement la volonté d'un ou de quelques-uns.

Les objectifs de ce plan largement diffusé et adopté après des consultations sont prioritaires. La ville sert l'intérêt public de 5155 contribuables.

Pour ce faire, élus et directeurs rencontrent plus de 100 contribuables par mois sans compter toutes les autres rencontres de gestion, politiques, sociales, etc. Le directeur général a rencontré en moyenne 50 personnes par mois à ses bureaux durant les 6 derniers mois. Les rencontres sont parfois sans rendez-vous. La ville reçoit des centaines de courriels à tous les jours dont certains comportent plusieurs pages de questions, affirmations, autres.

Nous faisons de notre mieux pour activer les processus de la ville de manière optimale. Nous répondons aux gens autant que l'on peut, qu'une personne vienne en séance du conseil de ville vous dire qu'elle n'a pas été répondu est possible. Les raisons et les motifs peuvent être nombreux. Ceux qui ont reçu une réponse ne s'en plaindront pas. Les autres, seront répondus si c'est dans l'intérêt public de la ville de le faire. Il y a aussi le processus de l'accès à l'information qui est un monde en soi.

Bref, vous êtes les bienvenus, la ville se doit d'être inclusive et a besoin de tout son monde pour réussir.

**Considérant ce qui précède,**





Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead  
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson va donc revoir son système d'accès à l'information par la mise en œuvre de formulaires et de guide;

ET se donner une ligne de conduite ou un politique pour répondre aux demandes des contribuables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.11. Récupération d'un ordinateur appartenant à la Ville  
MVH-212.1**

**No: R4318-2016**

CONSIDÉRANT les articles 79 ou 80 et 81 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson  
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg  
Il est résolu:**

DE mettre en œuvre la recommandation contenue au mémoire MVH-212.1 qui est confidentiel jusqu'à la conclusion de la procédure judiciaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. TRAITEMENT DES EAUX**

**9.1. Achat de chlore liquide via le regroupement d'achat UMQ  
MVH-483**

**LAISSER CETTE RÉOLUTION TEL QU'ELLE**

**No: R4319-2016**

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium 12% dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour deux (2) ans, soit les années 2017 et 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou régie intermunicipale) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques Hypochlorite de sodium 12% nécessaires aux activités de la Municipalité (ou régie intermunicipale) pour les années 2017 et 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ, chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité (ou régie intermunicipale) reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 9.2. Véhicule pour transport de l'eau  
MVH-468.2

**Reporté**

10. PARCS & LOISIRS

- 10.1. **Fin d'emploi poste saisonnier 505 – préposé au Parcs & Loisirs**  
MVH-470

No: R4321-2016

CONSIDÉRANT QUE le poste 505 est un poste saisonnier d'avril à octobre;

CONSIDÉRANT la conformité de cette fin d'emploi avec la convention collective;

Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson  
Appuyé par le conseiller Nicole Durand  
Et résolu:

DE CONFIRMER la fin d'emploi du poste 505 occupé par M. Marc-André Primeau pour la saison 2016, cette fin d'emploi aura lieu le 30 septembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 10.2. **Embauche employé, poste 505**  
MVH-484

No: R4322-2016

CONSIDÉRANT QUE le poste 700 était occupé par Mme Donna Brazeau depuis 15 ans;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Brazeau le 15 septembre dernier pour cause de retraite;

CONSIDÉRANT l'obligation de remplacer Mme Brazeau le plus rapidement possible afin d'offrir les services au jeunes dans le centre jeunesse;

Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson  
Appuyé par le conseiller Nicole Durand



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

Et résolu:

D'AUTORISER l'affichage, et L'EMBAUCHE d'un remplaçant au poste de coordonnateur(trice) jeunesse (poste 700 de la convention collective) selon les dispositions requises par la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. CULTURE ET TOURISME

11.1. Jardin Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada  
MVH-485

No: R4323-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a été choisie par le Conseil canadien du jardin pour être l'une des 150 municipalités canadiennes à recevoir un Jardin Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, composé de 500 bulbes de tulipes rouges et 500 bulbes de tulipes blanches;

CONSIDÉRANT QUE les bulbes doivent être plantés d'ici la fin octobre, afin d'assurer la viabilité de ces bulbes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a approuvé la plantation des bulbes au pied des mats des drapeaux sur le terrain de la Mairie,

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a confirmé que l'approbation du CCU n'est pas nécessaire pour planter les bulbes à l'endroit proposé,

CONSIDÉRANT Qu'en tant que récipiendaire, la Ville a accepté de:

- Organiser une cérémonie de plantation ouverte au public, prévue pour dimanche le 16 octobre
- Organiser une cérémonie publique pour célébrer la floraison, au printemps 2017
- Inviter des aînés, des étudiants et des dignitaires locaux à participer à ces deux événements
- Mettre en œuvre une campagne locale de relations publiques pour le Jardin Célébration du 150<sup>e</sup>
- Distribuer un communiqué de presse à nos médias locaux au sujet de notre Cérémonie de plantation
- Créer un lien avec la campagne nationale de médias sociaux
- Installez la signalisation *Jardin Célébration 150<sup>e</sup>*
- Documenter, par écrit et visuellement, notre jardin et nos activités pour le rapport de notre participation
- Participer à l'évaluation du programme
- Fournir un accès à notre jardin pour le grand public

CONSIDÉRANT QUE l'attention locale et nationale que ce projet apportera à la ville d'Hudson, la valeur du potentiel touristique associé, et la possibilité pour tous les citoyens de s'impliquer dans un projet commémorant le 150<sup>e</sup> du Canada,

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu:**

D'APPROUVER cette demande de plantation de mille bulbes de tulipes à l'Hôtel de Ville.

D'APPROUVER la dépense pour une publicité d'un huitième de page pour annoncer la cérémonie de plantation dans la parution du 12 octobre 2016 du journal 'Your Local Journal' pour un montant de 150\$ G / L 02-701-60-463

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.2. **Jour du Souvenir – Légion royale canadienne**  
**MVH-167.1**

No: R4324-2016



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a une longue et fière tradition d'observer le jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE le défilé du jour du Souvenir cette année aura lieu le dimanche 6 novembre, à compter de 13 heures partant de l'IGA et continuant sur la rue Main jusqu'au centre communautaire où un service commémoratif aura lieu;

CONSIDÉRANT Il est approprié et convenable de se souvenir de nos anciens combattants en plaçant des couronnes au pied du Monument commémoratif de guerre;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand  
Il est résolu:**

D'AUTORISER un accès complet à la rue Main, à partir de 13h jusqu'à ce que le défilé arrive au centre communautaire.

D'AUTORISER une dépense maximale de 80\$ pour une couronne provenant du Maire et du Conseil et D'AUTORISER une dépense maximale de 60\$ pour une couronne provenant Service des incendies d'Hudson.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.3. **Défilé du Père-Noël et déjeuner avec Père-Noël**  
MVH-128.1

**No: R4325-2016**

ATTENDU QUE ces événements sont implantés depuis plusieurs années et sont une tradition pour plusieurs citoyens ;

ATTENDU QUE le défilé a été, est depuis plusieurs années, une importante attraction touristique pour Hudson;

ATTENDU QUE le défilé aura lieu le dimanche, 4 décembre sur la rue Main à partir de la rue St-Charles jusqu'au centre communautaire, 394 Main. La thématique cette année sera « Les sapins en folie »;

ATTENDU QUE le déjeuner du Père-Noël se tiendra le samedi, 10 décembre au centre communautaire et sera préparé bénévolement par les employés de la Ville, et sera servi aux citoyens par le Maire et les membres du conseil municipal;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead  
Dûment appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu :**

D'AUTORISER une dépense jusqu'à 5 000\$ pour ces deux (2) événements.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11.4. **Festival des lumières**  
MVH-118.1

**No: R4327-2016**

ATTENDU QUE cet événement marque le lancement officiel de la saison des fêtes;

CONSIDÉRANT le caractère rassembleur et patrimonial de l'événement;

CONSIDÉRANT la volonté de la SDC de s'impliquer dans cet événement qui aura lieu le vendredi 2 décembre au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le budget relatif à la réalisation de l'activité est disponible (GL: 02-701-60-477);

**Il est proposé par la conseillère Natalie Best  
Dûment appuyé par la conseillère Barbara Robinson  
Et résolu :**



Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

D'APPROUVER la dépense jusqu'à 1 000 \$ pour la réalisation de l'événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE & SERVICE INCENDIE**

**12.1. Formation des pompiers — demande d'aide financière  
MVH-488**

**No: R4328-2016**

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique propose aux municipalités une résolution type à adopter lors d'une séance du conseil afin de confirmer l'intention de former le nombre de pompiers volontaires ou à temps partiel indiqués sur la demande d'aide financière soumise à la MRC pour l'année fiscale 2017-2018;

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE selon le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service d'incendie municipal, chapitre III, art. 3, alinéa 2, que la formation de base minimale afin de pratiquer le métier de pompier dans une municipalité de moins de 25 000 de population (LOI S-3.4) est POMPIER 1;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, une aide financière estimée à 19,5 millions sur 5 ans;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requise par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme POMPIER 1 et/ou un pompier pour le programme OPÉRATEUR DE POMPE, pour le programme SAUVETAGE PLAN D'EAU, 5 pompiers et 1 pompier pour le programme OFFICIER 1, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

ATTENDU QUE le coût total de formation proposé pour l'année 2017 est de 29 700 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg  
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson  
Et résolu :**

QUE le conseil de la Ville d'Hudson présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

### 13. **RÈGLEMENTS/Avis de motion**

#### 13.1. **Règlement N° 681-2016 modifiant le règlement N° 637-2014 et annulant le règlement N° 676-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Hudson**

Le conseiller Deborah Woodhead donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure du Conseil soit présenté pour adoption le règlement N° 681-2016 modifiant le règlement N° 637-2014 et annulant le règlement N° 676-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Hudson afin de modifier les dispositions relatives aux règles de conduite pour y introduire des normes relatives aux activités de financement politique.

Ce projet de règlement est déposé par le conseiller qui donne l'avis de motion et qui explique le projet de règlement.

#### 13.2. **Règlement No 682-2016 modifiant le règlement No 624 et annulant le règlement No 677-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Hudson**

Le conseiller Deborah Woodhead donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure du Conseil soit présenté pour adoption le règlement No 682-2016 modifiant le règlement No 624 et annulant le règlement No 677-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Hudson afin de modifier les dispositions relatives aux règles de conduite pour y introduire des normes relatives aux activités de financement politique.

Ce projet de règlement est déposé par le conseiller qui donne l'avis de motion et qui explique le projet de règlement.

### 14. **AFFAIRES NOUVELLES**

### 15. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

#### 15.1. **Monsieur Bill Nash – 12 Stonecrest**

- Demande l'effet qu'aura la révision des évaluations foncières pour les revenus de l'an prochain.

Le maire suppléant, Deborah Woodhead, déclare que la réponse est inconnue pour le moment. Le trésorier Serge Raymond répond que le budget sera planifié selon le rôle d'évaluation actuellement déposé, les augmentations seront prises comme « réserves ».

#### 15.2. **Monsieur Rodney Birrell – 453 Ridge Road**

- Demande au maire Prévost quel est son objectif pour la désignation de rezonage d'Hudson; mentionne que la Ville devrait parler avec le MAMOT pour réduire les conditions de densité du TOD; demande qu'une explication du plan de la redensification pour la Ville soit remise aux citoyens avant de prendre une décision.

Maire Ed Prévost répond qu'il a eu des réunions avec plusieurs citoyens d'Hudson, avec le maire de Vaudreuil-Dorion, et qu'il y avait des opinions variées, la MRC suggère de mettre le projet TOD en attente.

#### 15.3. **Monsieur Gaétan Houle – 93 rue Mayfair**

- Demande s'il est possible de demander à monsieur Rodrigue de venir présenter son projet afin qu'il puisse être en mesure de répondre aux questions des citoyens, il semble y avoir 9 citoyens sur Mayfair qui ont eu un « briefing » de monsieur Rodrigue; il veut savoir si les maisons ont des côtés en clabard, en brique ou en pierre, si les maisons s'intégreront bien dans le patelin.

Le maire suppléant Woodhead répond que monsieur Rodrigue a consulté les propriétaires des résidences avoisinantes seulement et qu'il y aura une consultation publique avant de procéder, monsieur Rodrigue fait des belles constructions de qualité habituellement.

#### 15.4. **Madame Helen Kurganski – 22 Quarry Point**

- S'informe depuis quand il y a du chlore dans l'eau? Demande si l'item 8.1 est une autre poursuite; demande des explications concernant le règlement d'emprunt sur les





Séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016

réparations routières.

Le maire suppléant Woodhead répond que l'eau est traitée sauf pour les citoyens ayant leur propre puits; La conseillère Nicole Durand répond que l'item 8.1 n'est pas une poursuite, le directeur général Jean-Pierre Roy répond que c'est un nouveau mandat qui est confidentiel et relié à d'autres dossiers juridiques. Le conseiller Ron Goldenberg répond que le règlement d'emprunt a été adopté, mais que les fonds n'ont pas été empruntés, il doit être approuvé par le gouvernement et il est retenu à cause des plaintes.

**15.5. Madame Nicole Giroux – 306 Main**

- S'interroge sur l'évaluation de 15 millions pour l'achat de Sandy Beach.

Le maire suppléant répond qu'il serait merveilleux de préserver Sandy Beach, mais le propriétaire à une entente notariée avec la Ville d'Hudson pour faire un projet sur ce site, elle croit que cette évaluation a été vue quelque part dans les termes de la valeur de la propriété, c'est le prix demandé par le propriétaire et n'est pas à vendre du moins à ce que le conseil sait.

**15.6. Monsieur Marcus Owen – 60 Main Road**

- Demande que le conseil demande aux personnes proposant de faire une offre d'achat pour Sandy Beach de venir de l'avant au prochain conseil municipal et d'expliquer leurs points, comment proposent-ils aller de l'avant? Se renseigne sur le problème du traversier.

Le maire suppléant répond qu'il y a deux groupes, M. Daniel Gautier qui a une vision et M. Grinnell qui a une autre vision et veut un référendum; Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que la première étape est d'impliquer le ministère des transports dans ce dossier.

**15.7. Monsieur Steve Farrell – 86 Butternut**

- S'informe sur la situation de l'eau, y aura-t-il de l'eau au printemps prochain? Se renseigne sur la situation de Robert Spencer, les 90 jours sont terminés.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que la réserve est stable, il y a assez d'eau pour le moment, des subventions étaient disponibles, mais que le programme a terminé après 2 semaines, espérant qu'il y ait une phase 2 pour les subventions; le maire suppléant Deborah Woodhead répond que la *Loi sur les cités et villes* mentionne 90 jours, mais il est calculé différemment, il reste 30 jours avant que le processus soit enclenché.

**15.8. Monsieur Jim Duff – 127 Charleswood**

- Demande le pourcentage de citoyens connectés aux égouts et s'il vaut la peine de paver les rues pour les gens qui n'y sont pas connectés, suggère de faire la même chose qu'à Rigaud et faire un règlement d'emprunt; suggère de prendre l'eau du lac des Deux Montagnes; s'informe sur le plan de l'installation des compteurs d'eau.

Le maire suppléant Woodhead répond que l'utilisation d'eau du lac a été suggérée à plusieurs reprises; Le conseiller Ron Goldenberg répond que le plan ira de l'avant, mais n'est pas une priorité, mais devrait être fait dans les prochaines années.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No: R4330-2016**

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand  
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson  
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 21h45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Deborah Woodhead  
Maire suppléant**

---

**Diane Duhaime  
Greffier Adjoint**